

Réunion du Conseil Municipal

du 4 février 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 février 2020 à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vente terrain zone industrielle
- 2- Travaux Grande Rue du Puy
- 3- Pylône « Orange » aux Combes
- 4- Achat tracteur
- 5- Lotissement du Moulin Ferrare
- 6- Demandes diverses
- 7- Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie-Chantal SIMONNET.

Absent excusé : M. Yves DANCHAUD qui a donné procuration à Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le procès verbal du 26 novembre 2019 est modifié comme suit : la situation financière du SIVOM est difficile et inquiétante. Il est ensuite voté à l'unanimité.

1) Vente de terrain zone industrielle :

Le bâtiment « ALLEZ » est libre depuis le départ de l'entreprise, il est mis en vente par la Communauté de Communes Creuse Confluence. Il est repris par un fabricant d'enseignes publicitaires « Auvergne Communique » qui souhaite s'agrandir sur un terrain communal derrière le bâtiment existant. Il sollicite l'achat d'une parcelle de 1500 m² à 1,00 €/le m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Travaux Grande Rue du Puy :

Tous les propriétaires concernés par des travaux sur leur propriété ont signé la convention permettant aux entreprises d'intervenir sur leurs parcelles.

Un courrier a été adressé à tous les riverains de la Grande Rue du Puy ainsi qu'à ceux de la Petite Rue du Puy pour les informer de l'avancement des travaux, notamment de la fermeture de la Grande Rue du Puy pendant 2 mois à compter du 17 février 2020 pour les travaux de voirie. La pose du béton nécessite un temps de séchage obligatoire de 3 semaines. La voie sera disponible pour les services d'urgence.

Actuellement l'Entreprise EUROVIA intervient Place de la Cueilie.

Le montant des travaux s'élève à 783 000,00 €TTC, la commune a déjà réglé 191 000,00 € Le prêt de 250 000,00 €est en cours de versement.

Madame le Maire invite tous les conseillers disponibles aux réunions de chantier qui ont lieu les mercredis matin à 9 heures.

3) Pylône « Orange » aux Combes :

La déclaration préalable de travaux est en cours. Le pylône sera installé sur un terrain appartenant à Madame GODARD et exploité par l'agriculteur locataire. Suite à une réclamation, Madame le Maire a sollicité un aménagement paysager autour de ce pylône mais cette demande a été rejetée par l'opérateur.

La pose est prévue en mars ou avril 2020 et la mise en fonctionnement interviendra ensuite.

4) Achat tracteur :

Trois conseillers municipaux sont allés voir un tracteur d'occasion dans le Puy de Dôme. Ce matériel de 1995 est en bon état, comptabilise 2600 heures de travail et il est vendu 4500,00 € Le propriétaire change les pneus avant la vente

Le Conseil Municipal accepte l'achat à l'unanimité aux conditions indiquées.

5) Lotissement du Moulin Ferrare :

Une réunion est programmée le mercredi 19 février à 11 heures pour étudier les différentes propositions établies par l'architecte.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'intervention du S.D.E.C. pour la partie éclairage public. Ces travaux sont subventionnés à 85% pour les réseaux et 35% pour les candélabres ; le S.D.E.C. prend en charge le dossier d'appel d'offres et le dossier financier de la D.E.T.R.

6) Demandes diverses :

➤ La Ressourcerie « La Dynamo » a des difficultés financières liées à des fins de prise en charge des contrats de travail et à des subventions de démarrage. Cette association de réinsertion est d'utilité publique et emploie 7 personnes à temps plein dont 3 emplois aidés, elle est source d'attractivité pour notre commune

Elle demande une subvention annuelle de 1 601,45 €

Le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour et 1 voix contre.

➤ L'école primaire demande la somme de 902,50 € pour participer aux frais de la classe de découverte « théâtre » des CE, CM1 et CM2. L'association des p'tits bouchons participe à hauteur de 1 000,00 € Pour information, la Communauté de Communes propose 15,00 € par enfant pour les sorties d'une journée et 40,00 € par enfant pour un voyage de plusieurs jours.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

➤ Pour la rentrée 2019, la Région Nouvelle Aquitaine a repris la compétence des transports scolaires pour les écoles élémentaires. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas participer au financement du transport scolaire (délibération du 27 juin 2019). Cependant, la convention définissant les prises en charge des collectivités n'ayant pas été signée dans les délais avec la Région, la commune doit assurer, exceptionnellement pour l'année scolaire en cours, ces frais de transport. Les familles concernées vont être informées de cette décision votée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Une nouvelle convention sera établie pour l'année scolaire prochaine.

➤ Les propriétaires de la cave du broc ont fait une demande pour la mise à disposition ou la vente de la licence IV achetée par la commune en 2016. Madame le Maire rappelle que cette licence avait été acquise pour la mettre à la disposition d'une association ou d'un commerçant.

Sur les conseils des services de la Préfecture, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, la location de cette licence. Contact sera pris avec les services compétents de la Préfecture pour établir le bail et le montant de cette mise à disposition. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à fixer le loyer et à signer le contrat de location avec les propriétaires de la cave du broc.

➤ Le Drive souhaiterait aménager la salle qu'il occupe tous les vendredis soirs par l'installation d'étagères. Le Conseil Municipal décide d'étudier comment aménager une autre salle de réunion située au rez de chaussée de ce bâtiment.

➤ La commission des travaux se réunira jeudi 6 février 2020 à 14 heures pour étudier la réfection du logement communal situé 12, rue de la Brèche, l'enlèvement du grillage et l'aménagement autour du city stade, la transformation de l'ancienne salle des échecs, l'installation des tableaux dans l'abbatiale et du mécanisme ancien de l'horloge.

➤ Creusalis maintient son projet de construction de 5 logements Faubourg de Limoges ; le marché sera lancé en 2020 pour une construction en 2021. La route sera rétrocédée gratuitement à la commune après sa remise en état par Creusalis.

7) Divers :

➤ La chaudière du bâtiment loué à la perception et au syndicat mixte fermé est en bout de course. Une demande de DETR a été déposée (à hauteur de 35%) comprenant le changement des fenêtres. Un marché va être lancé avec l'aide des techniciens du syndicat mixte fermé Est Creuse pour une nouvelle installation de chauffage et le remplacement des fenêtres.

➤ Lisses route d'Evaux : l'entreprise EUROVIA s'est engagée à les remplacer dans un délai d'un mois ou deux.

➤ Les volets et les fenêtres du bâtiment communal rue de la Brèche sont en cours de réfection par les employés communaux. Le choix de la couleur correspond au nuancier imposé par les services de l'architecture de la Creuse.

➤ Des devis seront demandés pour la fourniture des fenêtres de l'arrière du bâtiment de la mairie, la pose sera effectuée par les employés municipaux.

➤ Un devis sera demandé au SIVOM pour le marquage au sol des bandes d'arrêt aux panneaux « stop ».

➤ Les employés ont posé les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h rue de la Couture, les sens interdits route du cimetière, les panneaux « Courbanges » et le panneau « voie sans issue » rue du Fort de la

Motte...

➤ Place de la Cueilie : une rencontre avec des experts en assurance a eu lieu pour étudier les structures de maisons privées.

➤ Maison 6, rue de la Brèche : la toiture menace de tomber. Madame le Maire a remis en mains propres une lettre de menaces au propriétaire qui s'est engagé à la remettre en état. Rien n'a encore été fait mais des visites chez ce propriétaire sont effectuées régulièrement pour lui rappeler l'urgence des travaux.

➤ Cimetière : 22 tombes en état d'abandon ont été sélectionnées. Les croix récupérées seront déposées par les employés municipaux sur la partie haute du cimetière.

L'élaboration d'un nouveau règlement du cimetière et la modification du règlement du columbarium sont en cours, ils devront être validés par le Conseil Municipal après étude par la commission « cimetière ».

➤ MEGA : un nouvel acquéreur s'est manifesté.

➤ Demande d'aide exceptionnelle : le Conseil Départemental a établi un dossier pour une demande d'aide sociale d'un couple chambonnais qui a deux enfants. La somme demandée à la commune s'élève à 200,00 € Le Conseil Municipal, à la majorité moins une voix, valide cette aide exceptionnelle.

➤ Le collège Jean Zay demande une participation pour 14 élèves de 3ème qui participeront à un rallye citoyen à La Courtine le 6 mai 2020. Le Conseil Municipal offrira 14 places au cinéma ALPHA à Evaux-Les-Bains.

➤ Les élèves de 3ème du collège Jean Zay ont fabriqué une maquette relatant les différents épisodes d'une inondation à Chambon. Le Conseil Municipal souhaite qu'ils viennent nous présenter leur travail.

➤ Le SIVOM est en difficulté : les sept employés sont des agents territoriaux à temps complet, la secrétaire est mise à disposition à temps partiel auprès de l'association des « Petits Filoux ».

Les membres du syndicat ont voté la continuité du SIVOM malgré le manque de trésorerie.

➤ Des problèmes sanitaires pourraient être dus à la consommation d'eau potable. Suite à la demande de Madame le Maire, la Lyonnaise des Eaux va faire des analyses de contrôle supplémentaires.

➤ Le Conseil Municipal accepte la vente de la voiture Express pour la somme de 150,00 €

➤ Les foires auront lieu le 17 mai pour celle de printemps et le 25 octobre pour celle d'automne.

La fête patronale est fixée au 21 juin 2020.

➤ Ancien hospice Rue Germeau Barailon : une étude est en cours par la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'EHPAD pour la création éventuelle d'une maison intergénérationnelle. Le rez de chaussée qui est en zone inondable serait dédié aux salles communes.

➤ Le projet d'une construction de garderie est en cours dans un projet Européen COLEOPTER

➤ Au camping, les allées seront goudronnées et l'informatique installé.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Marie-Thérèse PIERRON